

Charente maritime : l'avocate prend la parole "en tant que musulmane" !

écrit par Maxime | 15 juin 2017

Quid de la magie noire ?

« *« Il n'a pas compris, c'est Dieu qui m'a dit de le faire »*, lâche Michelle Missegue aux gendarmes qui l'auditionnent en garde à vue ».

Le procès d'un meurtre en Charente-maritime donne l'occasion à une avocate de prendre la parole « en tant que musulmane » pour un discours « pas d'amalgame »:

<http://www.centre-presse.fr/article-535241-j-etais-incontrolable-dieu-m-a-dit-de-le-faire.html>

« *Michelle Missegue simule-t-elle pour échapper au procès ? Est-elle paranoïaque, psychotique, délirante, malade chronique...*

Un débat psychiatrique aux allures de cours magistral, qui vire à un échange du type « c'est moi le professeur, c'est vous l'élève ». L'expert et le bâtonnier rochelais Erick Sainderichin jouent à fleurets plus ou moins mouchetés.

« *Moi, je n'ai pas de compétences juridiques* », lâche finalement l'expert à l'avocat des parties civiles, souhaitant que chacun en reste à son domaine de compétences !

C'est mal connaître le bouillonnant bâtonnier qui revient à la charge avec son ton inimitable. Il veut un procès pour la famille de la victime, un renvoi devant la cour d'assises pour assassinat, conteste le profil psychiatrique dressé, réclame une nouvelle expertise, s'étonne que la passion pour les sciences occultes de la victime n'ait pas été creusée et formule une demande de 100.000 € de dommages et intérêts.

« *Je sais que je vais choquer en disant cela : est-ce que les attentats revendiqués par Daesch – Allah Akbar ! – est-ce que les auteurs de ces attentats vous allez aussi les déclarer irresponsables car ils disent avoir agi au nom de Dieu ? !*

« Je vais » déchoquer » tout de suite **en tant que musulmane** », rétorque Me Amira Melliti, avocat saintaise de l'épouse. « Ce sont des personnes amoraux et cruelles qui ont commis ces actes ».

Cette évocation de l'Etat islamique n'avait pas vraiment de rapport avec le débat...

Le bâtonnier a-t-il fait exprès de parler d'islam en présence de cette avocate pour la provoquer ? Il ne manquerait pas d'humour... noir.

Mais il aurait aussi posé une bonne question sur une tendance du droit contemporain à consacrer une « exception religieuse » : protection spéciale dans le domaine de la liberté d'expression (loi Pleven... <http://resistancerepublicaine.com/2017/03/18/affaire-du-cenacl-e-la-loi-pleven-bafoue-la-constitution-en-etablissant-une-inegalite-entre-croyants-et-athees/>), droit de traiter cruellement des animaux au nom de l'abattage rituel (<http://resistancerepublicaine.com/2017/03/28/le-conseil-detat-a-creer-un-principe-etranger-a-notre-constitution-qui-permettrait-lapidation-et-burka/>), tabou autour du principe de précaution appliqué à l'islam, le tout sur fond d'enjeux électoraux internes et de politique étrangère... et de mise en sourdine de la laïcité ou encore de l'égalité républicaines.

« Cruels et amoraux », certes.

« Ce n'est pas ça l'islam » (mais Salman Rushdie n'est pas de cet avis :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/06/09/djihadisme-coup-de-chapeau-de-salman-rushdie-a-marine-le-pen-la-seule-qui-ne-soit-pas-aveugle/>), mais alors, faut-il interner ces tueurs en psychiatrie plutôt que les enfermer en prison ?

Débat stérile sans doute tant qu'on n'aura pas recours à la peine de mort. Dans tous les cas, il faudra entretenir les tueurs aux frais de la collectivité, malades ou pas.

Il n'y a presque pas d'enjeu pratique à en discuter. Une manifestation parmi d'autres du relativisme triomphant et désenchantant typique de notre époque !